

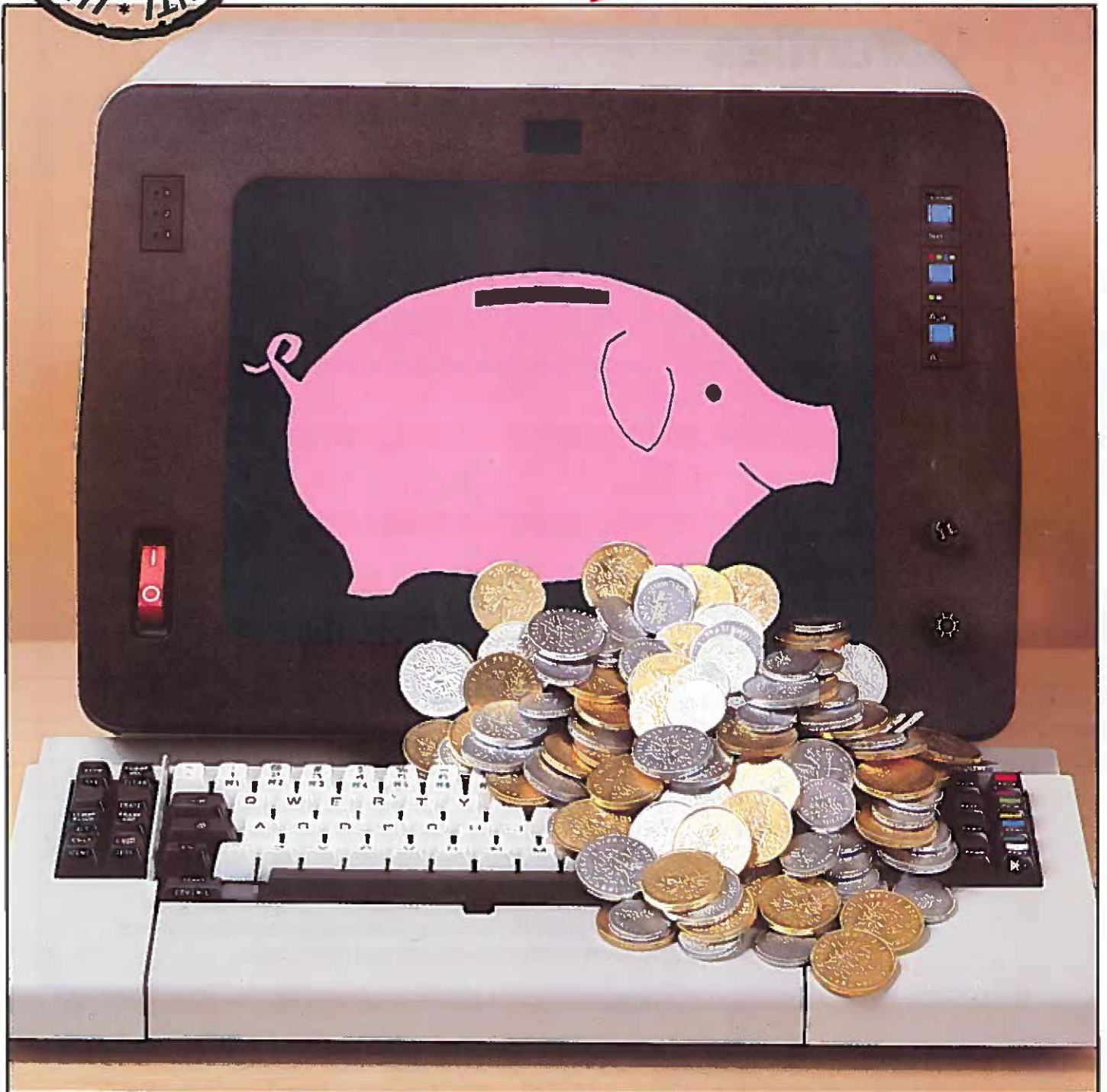
# Macif 10 Epargne

## Une nouvelle formule d'assurance-vie



Pour l'année 1980 le taux de capitalisation  
effectif de l'épargne a été de 12,67 %  
net d'impôt.

NET D'IMPÔT AVEC PARTICIPATION AUX PRODUITS FINANCIERS. AVANTAGES FISCAUX.



# Pourquoi

## Macif Epargne 10

La MACIF a souscrit auprès de MUTAVIE, société d'assurance sur la vie créée avec nos partenaires du Groupement des Sociétés d'Assurance à Caractère Mutuel, un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative dont l'objet est de capitaliser sur 10 ans au meilleur taux possible l'épargne confiée par ses sociétaires tout en protégeant cette épargne par des garanties d'assurance sur la vie.

## Garanties

Vous confiez à MUTAVIE à la date de votre choix, une somme donnée pour une durée de 10 ans. Vous pouvez effectuer autant de versements que vous désirez à des dates différentes (le montant minimum de chaque versement est de 2000 F). Après prélèvement de la taxe d'assurance et des frais de gestion, 90,35% du montant de votre versement constituent la somme épargnée placée financièrement par MUTAVIE. Pendant les 10 ans, MUTAVIE s'engage à réinvestir pour vous chaque année au moins 95% des produits financiers engendrés par votre épargne, tout en garantissant à celle-ci une valeur-plancher minimum : votre cotisation d'épargne initiale revalorisée de 10% l'an.

- Après 10 ans, pour 1000 francs versés initialement, vous recevrez donc au moins 2343,40 francs, plus votre participation aux produits financiers.
- En cas de décès avant le terme des 10 ans, la valeur acquise de votre épargne (y compris votre participation aux produits financiers) sera immédiatement versée au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désigné(s).

## Avantages fiscaux

MACIF Epargne 10 bénéficie des avantages fiscaux réservés aux contrats d'assurance vie.

- 1 - Vous pouvez déduire de votre revenu imposable les versements effectués dans l'année, dans la limite actuelle de 3250 F + 600 F par enfant à charge, sous réserve que la durée effective de chaque versement soit de 10 ans.
- 2 - En cas de décès, la valeur acquise de votre épargne sera versée à vos bénéficiaires désignés, sans droit de succession ni impôt (sauf pour les versements effectués après 66 ans où l'exonération de droits de succession est limitée à 100 000 francs).
- 3 - La valeur acquise de votre épargne après 10 ans est exonérée d'impôt. Il en sera de même en cas de retrait anticipé de la valeur acquise de votre épargne avant le terme des 10 ans.

# Disponibilité

Pendant la durée de 10 ans :

- Votre épargne est disponible à tout moment.
- Vous pourrez :
  - Soit en demander le retrait total,
  - Soit demander une avance sur la valeur acquise.

## RETRAIT TOTAL :

Vous recevrez la valeur acquise de votre épargne, après retenue de 3 % pour la couverture des frais de gestion.

Mais l'administration fiscale pourra vous demander de réintégrer à vos revenus imposables la somme éventuellement déduite au moment de la souscription.

## AVANCE :

MUTAVIE peut vous accorder, sur votre demande, une avance sur la valeur acquise de l'épargne, dans la limite de 80 % de cette valeur (dans ce cas, bien entendu, il vous sera retenu des intérêts débiteurs).

# Exemple

## VERSEMENT EFFECTUÉ

- Vous effectuez un versement de 4500 F (taxe d'assurance et frais de gestion compris), représentant une cotisation d'épargne de 4065,75 F (4500 F x 90,35%) investie financièrement pour vous par MUTAVIE.

## DÉDUCTION FISCALE - COÛT RÉEL DU VERSEMENT

- Vous avez un enfant à charge et votre tranche supérieure d'imposition est de ..... 30 %
- Vous pouvez donc déduire de votre revenu imposable ...  $3\,250 + 600 = 3\,850$  F  
Ce qui vous permet de réaliser une économie d'impôt de  $3\,850 \times 30\% = 1\,155$  F
- En réalité, le coût de votre versement ne sera que de ...  $4\,500 - 1\,155 = 3\,345$  F
- Et vous recevrez dans 10 ans une somme au moins égale à  $4\,500 \times 2,3434 = 10\,545$  F  
(Plus votre participation aux produits financiers)

## RENDEMENT DE L'OPÉRATION D'ÉPARGNE POUR CET EXEMPLE

- Selon deux hypothèses :

	Taux de rendement net des placements de MUTAVIE en moyenne sur les 10 ans.	VALEUR ACQUISE DE L'ÉPARGNE APRÈS 10 ANS (en francs).			Taux de rendement actuariel net (par rapport au coût réel du versement initial). 3345 F
		Minimum garanti	+ Participation aux produits financiers (*)	- Montant atteint	
HYPOTHESE 1	12 %	10 545 +	1 422	= 11 967	13,59%
HYPOTHESE 2	14 %	10 545 +	3 627	= 14 172	15,53%

(\*) Sur la base d'une redistribution d'au moins 95 % des produits financiers engendrés par votre épargne.

# Protégez votre épargne sur 10 ans par des garanties d'assurance sur la vie.

En collaboration avec Mutavie, un nouveau service que vous propose la Macif.

